

SOMMET DE JOHANNESBURG 2002



PROFIL DU CAMEROUN



NATIONS UNIES

INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

A la sortie de cette publication et pour éviter des erreurs au moment d'inclure l'information sur le Cameroun dans la base de données, le format du Profil de Cameroun devra subir des ajustements. Une fois que le Profil aura été ajusté et soumis au Secrétariat, il réapparaîtra sur notre site internet: <http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo>

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES..... | 1 |
| CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE..... | 3 |
| CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE..... | 4 |
| CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION – ENERGIE..... | 6 |
| CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION – TRANSPORT..... | 8 |
| CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE..... | 10 |
| CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE..... | 11 |
| CHAPITRE 7: PROMOTION D’UN MODEL VIABLE D’ETABLISSEMENTS HUMAINS..... | 12 |
| CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT..... | 13 |
| CHAPITRE 9: PROTECTION DE L’ ATMOSPHERE..... | 14 |
| CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLA NIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES..... | 16 |
| CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT..... | 18 |
| CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE..... | 19 |
| CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES..... | 20 |
| CHAPITRE 14: PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE..... | 21 |
| CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE..... | 23 |
| CHAPITRE 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES..... | 24 |
| CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES..... | 25 |
| CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D’APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU..... | 27 |
| CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX..... | 29 |
| CHAPITRE 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE..... | 30 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES..... | 32 |
| CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS..... | 37 |
| CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 38 |
| CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION..... | 39 |
| CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT..... | 41 |
| CHAPITRES 38 ET 39: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX..... | 43 |
| CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS..... | 45 |
| CHAPITRE: INDUSTRIE..... | 47 |
| CHAPITRE: TOURISME DURABLE..... | 49 |

LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISES

| | |
|---------|--|
| ACS | Association des États des Caraïbes |
| ADRD | Agriculture et développement rural durables |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| AL21 | Agenda Local 21 |
| AME | Accord multilatéral de l'environnement |
| ANASE | Association des nations de l'Asie du Sud-Est |
| APD | Aide publique au développement |
| APEC | Association de coopération économique Asie-Pacifique |
| CARICOM | Communauté des Caraïbes |
| CBD | Convention sur la diversité biologique |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CDA | Communauté de développement de l'Afrique australe |
| CDD | Commission du développement durable des Nations Unies |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEE | Commission économique pour l'Europe |
| CEEAC | Communauté économique des États d'Afrique centrale |
| CEEI | Comptabilité écologique et économique intégrée |
| CEI | Communauté d'États indépendants |
| CEPALC | Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes |
| CESAO | Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale |
| CESAP | Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique |
| CFPI | Commission de la fonction publique internationale |
| CICDD | Centre international de commerce et de développement durable |
| CILSS | Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| CIUS | Conseil international des unions scientifiques |
| CMA | Conseil mondial de l'alimentation |
| CMAE | Conférence ministérielle africaine sur l'environnement |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CNUDM | Convention des Nations Unies sur le droit de la mer |
| CNUED | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement |
| CNUEH | Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| CNULCD | Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification |
| COI | Commission océanographique intergouvernementale |
| COMESA | Marché commun de l'Afrique orientale et australe |
| DAES | Département des affaires économiques et sociales |
| DSRP | Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| EIE | Étude d'impact sur l'environnement |
| EPID | Etats des petites îles en voie de développement |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |

| | |
|--------|---|
| FIAD | Fondation internationale pour l'assistance au développement |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| FNUF | Forum des Nations Unies sur les forêts |
| GATT | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce |
| GCRAI | Groupe consultatif de la recherche agricole internationale |
| GEMS | Système mondial de surveillance continue de l'environnement (PNUE) |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GESAMP | Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| GLOBE | Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement |
| GRID | Base de données sur les ressources mondiales |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IFCS | Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| ISDR | Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| LICR | Lutte intégrée contre les ravageurs |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| MSDN | Maintient des stratégies du développement national |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OEA | Organisation des États américains |
| OIBT | Organisation internationale des bois tropicaux |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMI | Organisation maritime internationale |
| OMM | Organisation météorologique mondiale |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| ONUSID | Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida |
| OUA | Organisation de l'unité africaine |
| PAEN | Plan d'action de l'environnement national |
| PCE | Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du sud |
| PISSC | Programme international sur la sécurité des substances chimiques |
| PMA | Pays les moins avancés |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement Union mondiale pour la protection de la nature |
| PPP | Partenariat public et privé |
| RISCPT | Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques |
| SIG | Système d'information géographique |
| SMDD | Sommet mondial pour le développement durable |
| SMO | Système mondial d'observation (OMM/VMM) |

| | |
|----------|---|
| SPREP | Programme régional pour l'environnement du pacifique du sud |
| TIC | Technologies de l'information et des communications |
| UE | Union européenne |
| UICN | Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles |
| UMA | Union du Maghreb arabe |
| UNDRO | Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNIFEM | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme |
| UNU | Université des Nations Unies |
| VAM | Veille atmosphérique mondiale (OMM) |
| VIH/sida | Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise |
| VMM | Veille météorologique mondiale (OMM) |
| WWF | Fonds mondial pour la nature |
| ZEE | Zone économique exclusive |

CHAPITRE 2 : COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES

Prise de décisions:

- Structures responsables de la prise de décision en matière de coopération internationale : MINREX, MINPAT, MINEFI, MINDIC.
- Délégation de l'autorité décisionnelle à travers les structures organiques et de démembrement.

Programmes et projets:

- Programme de réduction de la pauvreté,
- Programme de promotion de l'éducation environnementale en matière de gestion des ressources naturelles,
- Programme d'appui à l'opérationnalisation du PNGE,
- PNVRA,
- Assistance GTZ en matière d'éducation environnementale et de gestion des ressources,
- Assistance japonaise relative à la construction des écoles primaires et des points d'eau,
- Assistance canadienne destinée au soutien du commerce extérieur et à la gestion durable des forêts,
- Assistance des Pays-Bas destinée à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité,
- Assistance du Royaume Uni dans l'appui à la protection de l'environnement,
- Assistance des États-Unis sur les projets ayant trait à l'environnement et au développement social (African Development Foundation).

Etat de la situation:

Les donateurs bilatéraux apportent 75 % à la coopération parmi lesquels la France vient en premier, ensuite le Canada, l'Allemagne, les États-Unis, la Belgique et le Royaume Uni.

La tendance de l'aide bilatérale est à la baisse.

L'Aide Publique au Développement (APD) est en baisse constante également.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Tables-rondes et séminaires au niveau ministériel et consulaire,
- Missions économiques, commissions mixtes,
- Renforcement des institutions de formation (IRIC et IPD), stage,
- Séminaires de recyclage.

Information:

- Information par voie de radio, télévision, presse écrite, journal officiel, revue spécialisée des départements ministériels,
- Accès limité à l'information par Internet.

Recherche et technologies:

- Les priorités en matière de technologie concernent les technologies industrielles et les NTIC.

Financement:

- L'APD,
- Le Financement bilatéral,
- Le financement par certaines ONG internationales,
- Le secteur privé.

Coopération:

- Ratification des principaux instruments juridiques dans les domaines ci-après:
- protection de la nature et des ressources,
- préservation et gestion du milieu marin,
- protection de l'air,
- sécurité chimique et nucléaire.

* * *

CHAPITRE 2 : COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES - COMMERCE

Prise de décisions:

- Les structures responsables de la prise de décision en matière de coopération internationale : MINREX, MINPAT, MINEFI, MINDIC.
- Délégation de l'autorité décisionnelle à travers les structures organiques et de démembrement.

Programmes et projets:

- Programme de promotion de l'éducation environnementale en matière de gestion des ressources naturelles,
- PNVRA,
- Assistance GTZ en matière d'éducation environnementale et de gestion des ressources,
- Assistance canadienne destinée au soutien du commerce extérieur et à la gestion durable des forêts,
- Assistance des Pays-Bas destinée à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité,

Etat de la Situation:

Les donateurs bilatéraux apportent 75 % à la coopération parmi lesquels la France vient en premier, ensuite le Canada, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Belgique et le Royaume Uni.

La tendance de l'aide bilatérale est à la baisse.

L'Aide Publique au Développement (APD) est en baisse constante également.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Tables-rondes et séminaires au niveau ministériel et consulaire,
- Missions économiques, commissions mixtes,

Information:

- Information par voie de radio, télévision, presse écrite, journal officiel, revue spécialisée du MINDIC et de MINEFI,
- Accès limité à l'information par Internet.

Recherche et technologies:

- Recherche de nouveaux débouchés

Financement:

- Le Financement bilatéral,
- Le financement par certaines ONG internationales,

Coopération:

Ratification des principaux instruments juridiques internationaux notamment les accords de l'OMC .

* * *

CHAPITRE 3 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Prise de décisions:

La décision incombe au Gouvernement qui a élaboré et adopté en décembre 1998, une Déclaration de stratégie de lutte contre la Pauvreté au Cameroun, Déclaration sous-tendue par des plans d'action sectoriels détaillés.

Programmes et projets:

Programmes :

- Programme Economique et financier à moyen terme exécuté avec succès de 1997 à 2000 ;
- Programme dit de « 2^e Génération » dont l'exécution a démarré en octobre 2000 et qui est axé sur la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la croissance économique ;
- Programme de sécurité alimentaire (PSA) ;
- Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA).

Projets :

- Projet de Réduction de la Pauvreté et d'Action en faveur des Femmes dans la Province de l'Extrême-Nord (PREPAFEN).

Etat de la situation:

Aggravation de la pauvreté par la crise économique intervenue en 1987 et dont les conséquences ont été :

- la rupture des équilibres macro-économiques entraînant l'endettement de l'Etat,
- la réduction du pouvoir d'achat des ménages (diminution du PIB par tête de 22%). Mais il y a un retour à la croissance qui se traduit notamment par une relative amélioration des conditions de vie des populations à travers une légère amélioration des revenus et l'augmentation de la consommation et la réhabilitation des infrastructures de base.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Augmentation significative entre 1992 et 2000 du nombre d'Enseignants, des établissements scolaires et d'institutions universitaires, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé,
- L'introduction progressive dans les manuels scolaires des thématiques sur l'environnement,
- La création des centres de lecture et des bibliothèques scolaires,
- La vulgarisation progressive de l'outil informatique,
- L'augmentation du budget de l'Education Nationale de plus de 38 milliards de F CFA, de 2000/2001 à 2001/2002, y compris les ressources PPTE,
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle,
- La création des clubs environnementaux dans les établissements scolaires,
- L'augmentation du temps d'antenne à la radio et à la télévision dont la production est passée de 54 % à la télévision en 1994 à 70 % en 2000 et à la radio de 60 % en 1994 à 97 % en l'an 2000,
- La montée de la CRTV sur satellite.

Information:

- Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) publié en août 2000 et qui a permis au Cameroun d'être éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Recherche et technologies:

Rien à signaler.

Financement:

Interne :

- Programme de Développement Communautaire (PRODEC),

- Fonds d'Investissement des Micro-projets Agricoles Communautaires (FIMAC),
- Mission de Développement de la Pêche au Cameroun (MIDEPECAM),
- Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM),
- Projet Pilote de Crédit Rural Décentralisé (PPCRD),
- Plusieurs Coopératives agricoles d'épargnes et de crédits.

Externe :

- Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) avec le FMI,
- Le Troisième Crédit d'Ajustement Structurel (CAS III) avec la Banque Mondiale.

Coopération:

Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 4 : MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - ENERGIE

Prise de décisions :

Les organismes gouvernementaux responsables de la prise de décision dans le domaine de l'énergie sont :

- Le MINEMEE qui assure la coordination,
- Le MINEFI,
- Le MINPAT,
- Le MINDIC,
- Le MINTRANSPORT,
- Le MINAGRI,
- Le MINEF.

Quelques lois portant sur l'énergie :

- loi n° 98/022 du 24 décembre 1998 régissant le secteur de l'électricité,
- décret n° 99/125 et 99/193 portant création des agences de régulation et de l'électrification rurale.

Programmes et projets:

- configuration du cadre institutionnel du secteur de l'énergie,
- amélioration de l'accessibilité de l'énergie aux ménages urbains et ruraux à travers la création de l'AER,
- réduction des coûts par la promotion de l'utilisation des réseaux monophasés pour la distribution,
- amélioration de l'entretien routier et à promotion de l'utilisation des carburants de haute qualité.

Etat de la situation:

Types d'énergie :

- Energies renouvelables :
 - o Hydroélectricité : 98 % de l'énergie consommée en industries,
 - o Solaire : énormes potentialités inexploitées,
 - o Biomasse : elle représente 60 % de l'énergie consommée dans les ménages.
- Accès à l'électricité :
 - o Ménages : moins de 40 % (urbain et rural),
 - o Manages ruraux : moins de 12 %.
- Combustibles fossiles :
 - o Besoins annuels du Cameroun : 1,1 million de tonnes environ, excédent de brut exporté.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Rien à signaler.

Information:

Les méthodes utilisées pour la collecte d'informations relatives aux problèmes et aux questions énergétiques reposent sur les enquêtes socio-économiques et sous-sectorielles permettant davantage d'établir les liens entre demande finale en énergie, le produit intérieur brut et le niveau de pauvreté.

Recherche et technologies:

- Récupération énergie/chaaleur dans les procédés de raffinage du pétrole,
- Récupération de l'énergie à partir des déchets ménagers.

Financement:

- Budget de l'Etat,
- Financement privé,
- Aide bilatérale.

Coopération:

Au plan sous-régional:

- Projet d'interconnection Tchad/Cameroun.

Au plan international :

- Coopération japonaise pour le développement des micro-centrales hydroélectriques,
- Coopération chinoise pour la réalisation d'une mini-centrale hydroélectrique sur le Dja à Mekim.

* * *

CHAPITRE 4 : MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - TRANSPORT

Prise de décisions :

Les ministères responsables de la prise de décision en matière de transport sont :

- le Ministère des Transports (MINTRANS) ;
- le Ministère des Travaux Publics (MINTP) ;
- le Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) ;
- le Ministère de la Ville (MINVIL) ;
- le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) ;
- le Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI) ;
- le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MINUH) ;
- la Délégation Générale à la Sécurité Nationale (DGSN).

Programmes et projets:

Les principaux programmes et projets sont :

- Le programme de privatisation de l'entretien routier,
- Le programme de transport en milieu rural,
- Le programme de libéralisation du transport urbain,
- La nouvelle stratégie urbaine en matière d'environnement,
- Le programme de prévention routière,
- Le programme de développement des moyens intermédiaires de transport,
- Le projet de promotion de la réduction des émissions résultant de l'utilisation des combustibles, pétrolières dans le transport.

Etat de la situation:

Trois grands domaines de transport :

- Le portuaire,
- L'aéroportuaire,
- Le terrestre.

Le domaine du transport terrestre reste prépondérant, ainsi l'efficacité du transport routier est très dépendant de l'état du réseau et du parc automobile.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Des programmes de sensibilisation du public à travers la radio, la télévision, la presse écrite existent sur :

- la réduction des accidents,
- le traitement des déchets solides et liquides des secteurs de transports.

Il y a lieu de relever également l'ouverture à l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé, d'un cours de formation des moniteurs d'auto-écoles et l'organisation des séminaires de formation ciblés.

Information:

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler la mise en place des banques de données au Ministère des Transports et des Travaux Publics. La collecte des données relatives à ces banques de données est faite à partir du système d'immatriculation des véhicules, l'enregistrement de l'effectif des voyageurs et du volume des marchandises transportées.

Recherche et technologies:

- La détermination des normes est en cours.

Financement:

- Budget de l'Etat,

- Banque Islamique de Développement,
- BAD,
- Programme IDA, Programme Japon.

Coopération:

Adhésion aux accords et conventions internationaux, en transport par exemple :

- la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale,
- l'adhésion à l'OAC,
- la convention de Genève,
- l'OM,
- la convention des Nations Unies sur le droit de mer.

* * *

CHAPITRE 5 : DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE

Prise de decisions:

- MINUH,
- MINPAT,
- MINAT.

Programmes et projets:

- MAETUR, SIC.

Etat de la situation:

La situation démographique du Cameroun se caractérise par :

- une population à croissance rapide :
 - o 7,7 millions et 10,5 millions d'habitants aux deux recensements respectivement de 1976 et 1987,
 - o les projections actuelles sur la base d'un taux de croissance de 2,9 % des vingt dernières années donnent : 13 millions d'habitants en 1995, 20 millions et 25,5 millions d'habitants respectivement en 2010 et 2020,
- Une population inégalement répartie sur une surface physique de 465 412 km² : 66 % de la population totale du pays occupent 21,7 % du territoire national,
- Une population jeune : 64 % d'habitants ont moins de 24 ans,
- Une urbanisation rapide :
 - o Le niveau actuel de l'urbanisation (2000) est de 47 % environnement pour l'ensemble du pays, contre 37 % en 1987 ;
 - o En 2010, une proportion de 50 % de la population sera concentrée dans les villes et près de 70 % en 2020.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Education à la parenté responsable,
- planning familial.

Information: Rien à signaler

Recherche et technologies:

IFORD.

Financement:

Crédit Foncier du Cameroun (CFC).

Coopération: Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 6 : PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Prise de décisions :

- Ministère de la Santé (MINSANTE) ;
- MINEF ;
- MINEFI ;
- MINREST.

Programmes et projets:

- Le Programme Elargi de Vaccination (PEV),
- Le programme (EC) pour la Santé,
- Le Sous-programme Santé de la Mère, de l'adolescent et de la personne âgée,
- Le Sous-programme Santé mentale et comportement humain,
- Le Sous-programme Elargi de Vaccination,
- Le Sous-programme IEC,
- Le Sous-programme eau, hygiène et environnement.

Etat de la situation:

- Une Déclaration de politique sectorielle de santé et une loi-cadre adoptées en 1996,
- Elaboration d'un Plan National de Développement Sanitaire couvrant la période 1999/2008,
- Mise en place des districts de santé dont le nombre a augmenté progressivement, atteignant 150 au total en 2002,
- Le ratio nombre d'habitant/médecin s'est amélioré, passant de 14 730 à 11 143 personnes/médecin en 1998,
- La mise en fonction de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels (CENAME) a permis d'abaisser les prix des médicaments sous forme de génériques,
- Elaboration des textes interdisant la vente illicite de médicaments.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Campagnes de sensibilisation soutenues sur :
 - o La consommation du sel iodé,
 - o La prévention et la lutte contre les maladies endémiques, les MST et principalement le SIDA.

Information:

- Loi n° 96/03 du 4 janvier 1976 portant loi-cadre dans le domaine de la santé,
- Plan National de Développement Sanitaire.

Recherche et technologies:

- Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments.

Financement:

- Aide Publique au Développement,
- Partenaires de la Coopération.

Coopération:

Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 7 : PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENT HUMAINS

Prise de decisions:

MINUH, MINVIL, MINAT, MINEF, MINPAT, MINF, MINSANTE

Programmes et projets:

- Mise en oeuvre des actes du sommet habitat II (Istanbul 96). Cette mise en œuvre repose sur les axes prioritaires ci-après :
 - Réduction de la pauvreté,
 - Développement de l'activité féminine,
 - Gestion des catastrophes,
 - Environnement,
 - Logement,
 - Promotion de matériaux locaux,
 - Programme de développement de logements sociaux,
 - Gestion des déchets domestiques

Etat de la situation:

- Plusieurs études de viabilisation et de développement régional ont été réalisées par les Missions régionales de développement;
- quelques viabilisations ont été faites (ex. zone Nylon à Douala) ;
- Plusieurs institutions existent :
 - MAETUR,
 - SIC,
 - Crédit Foncier.
- Plusieurs cités ont été construites.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Un processus de formation et de sensibilisation à l'utilisation des matériaux locaux existe.

Information:

Il existe un système d'information de gestion des villes au Cameroun, accessible à tous.

Recherche et technologies:

- Programme de recherche sur les matériaux locaux,
- Existence d'un observatoire sur la pauvreté.

Financement:

- Etat,
- ONUDI,
- CNUEH (Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains)
- Coopération canadienne,
- Coopération française,
- Coopération japonaise,
- Coopération belge.

Coopération:

- Existence d'un cadre de coopération interministériel, inter-institutionnel et participatif sur les établissements humains,
- Existence d'un réseau de recherche ARNOM (réseau sur les recherches urbaines) qui exécute un projet mondial sur la recherches urbaines. Les institutions nationales font partie de ce réseau.

* * *

CHAPITRE 8 : INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Prise de décisions:

- MINEF: principalement comme Ministère spécialisé,
- MINMEE, MINAGRI, MINEPIA, MINUH, MINDIC, MINPAT, MINSANTE.

Programmes et projets:

- Le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) adopté en février 1996 et actuellement mis en oeuvre sous l'impulsion du Projet d'Appui au PNGE (PA -PNGE),
- Le Projet Sectoriel Forêt-Environnement dont la mise en oeuvre est en cours.

Etat de la situation:

- Prise de conscience effective (pouvoirs publics, populations...) de l'intérêt de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable ,
- Création des cadres de concertation : CIE, CNCEDD,
- Mise en place du FNEDD,
- Décrets présidentiels :
 - o N° 98/345 du 21 décembre 1998 portant réorganisation du MINEF, donne une plus grande autonomie au département environnemental,
 - o N° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Renforcement du personnel existant du MINEF par des nominations, le recyclage et la formation dans divers domaines des sciences environnementales, EIE, MARPP, Informatique, Planification,
- La stratégie de sensibilisation existe déjà dans le PNGE et plusieurs actions sont en cours dans le cadre du programme global du MINEF.

Information:

Existence des éléments importants pour l'échange d'information :

- Le Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale(PRGIE),
- Le Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE) inauguré le 05 juin 2002.

Recherche et technologies:

Rien à signaler.

Financement:

- BIP (contre-partie camerounaise),
- FNEDD (Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable),
- Bailleurs de fonds internationaux : PNUE, PNUD, Banque Mondiale (BM), GTZ.

Coopération:

Le Cameroun est partie à plus de trente conventions multilatérales, régionales et sous -régionales relatives à la gestion de l'environnement.

* * *

CHAPITRE 9 : PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Prise de décisions:

Les organismes en charges du processus décisionnel dans le domaine de la protection de l'atmosphère sont le MINEF, le MINTRANS, le MINSANTE, le MINAGRI, les organismes privés, les ONG, les organisations internationales, le PNUE, le PNUD.

Programmes et projets:

Au sein du MINEF, il y a lieu de relever la mise en oeuvre des projets qui permettent de mieux protéger l'atmosphère. Il s'agit du :

- Projet Changement Climatique dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,
- Projet Ozone dans le cadre de la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatifs à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'Ozone.
- la mise en oeuvre du Projet TIGER en vue d'évaluer les quantités de CO₂ absorbées par la forêt,

Etat de la situation:

Dans le cadre de la protection de l'atmosphère, pour les changements climatiques, les actions suivantes ont été menées au MINEF :

- La mise sur pieds en 1997 d'une cellule nationale de coordination des programmes sur les changements climatiques,
- Exécution des études et projets portant sur les changements climatiques, identification et étude des secteurs vulnérables aux impacts des changements climatiques, études des mesures d'adaptation et d'atténuation,
- Elaboration et finalisation d'un projet de communication nationale à valider.

Pour la protection de la couche d'ozone, les actions suivantes ont été menées :

- Création au sein du MINEF d'une cellule nationale chargée de coordonner les actions permettant de remplir les obligations relatives à la protection de la couche d'ozone,
- Création d'un comité inter-ministériel pour la protection de la couche d'ozone,
- Interdiction de l'importation de tout appareil susceptible d'utiliser les SAO (substances appauvrissant la couche d'ozone).

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Afin de mieux protéger l'atmosphère, il a été organisé :

- formation des douaniers chargés du contrôle de l'importation des produits contenant les SAO,
- des projets de reconversion technologiques dans les industries nationales en vue de l'élimination des SAO, CFC 11 et CFC 12,
- une cellule de contrôle environnementale a été créée au MINEF,
- des campagnes de sensibilisation du public (industriels, médias, ONG, opérateurs économiques) sont organisées pour expliquer les enjeux des changements climatiques et de la protection de la couche d'ozone,
- la mise en oeuvre du projet d'observation du climat et surveillance de l'environnement.

Information:

Les structures ci-après permettent d'assurer l'information liée à la protection de l'atmosphère.:

- La Cellule Nationale de Coordination du programmes sur les Changements Climatiques,
- Le Bureau National de l'Ozone,
- La Direction de Météorologie au MINTRANSP.

Recherche et technologies:

- Un projet de recherche en matière de reconversion technologiques est en cours.

- Une équipe de chercheurs travaille en permanence sur les énergies renouvelables et leurs rendements à l'Ecole Nationale Supérieurs Polytechnique (ENSP).

Financement:

Le financement de la protection de l'atmosphère est fait par le BIP, le PNUD, les coopérations multiples.

Coopération:

Dans le cadre de la protection de l'atmosphère le Cameroun a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en Novembre 1994, la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatifs à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'Ozone.

* * *

CHAPITRE 10 : CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

Prise de décisions:

Les Ministères qui interviennent dans la prise de décisions sont : MINEF, MINAGRI, MINMEE, MINPAT, MINAT.

Programmes et projets:

- Formulation d'une nouvelle politique agricole,
- Définition de principaux axes stratégiques de développement agricole durable,
- Mise en place d'un programme assorti d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire,
- Mise sur pied des mesures d'ajustement telles que la libéralisation de la commercialisation des produits de base, l'élimination des subventions à la production, etc..
- Etablissement d'un système d'alerte rapide et d'un plan de secours d'urgence,
- Promotion des petites et moyennes entreprises privées,
- Mise en place d'un projet d'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture (ASPPA), etc.....

Etat de la situation:

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, des progrès notables ont été réalisés notamment :

- Mise en place de la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement,
- Création d'une commission nationale consultative pour l'environnement et le développement durable,
- Mise en place d'un comité institutionnel pour la protection de la couche d'ozone par décision n° 033/MINEF/CAB du 12 janvier 2001,
- Elaboration des programmes de gestion des sols dans les zones sensibles,
- Préparation des plans d'aménagement pour les sites protégés,
- Délimitation des zones essentielles de protection et organisation des programmes communautaires,
- Domestication de certaines essences forestières.

On note quelques contraintes :

- difficultés dans le financement des projets et programmes en cours,
- le poids de la dette qui grève lourdement les ressources budgétaires de l'Etat.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Les ressources humaines disponibles ne sont pas suffisantes. Il y a lieu de les renforcer tant quantitativement que qualitativement ;
- Dans le domaine de l'éducation, il existe des programmes : PNVRA, PRGIE, etc.... au niveau international, plusieurs séminaires et ateliers ont été organisés et tenus,
- Le Gouvernement informe les populations des problèmes concernant la gestion des ressources naturelles à travers :
 - o Les médias (radio, télévision, journaux, etc...),
 - o L'organisation des conférences et tables-rondes.

Information:

Tous les Ministères concernés ont un service de documentation, au MINEF, il existe le Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE).

Recherche et technologies:

Il existe plusieurs instituts de recherches : IRGM,, IRAD, JMPM, etc.... au Cameroun.

Financement:

Les sources de financement sont généralement le Budget d'Investissement Public (BIP), la coopération bilatérale et multilatérale.

Coopération:

- La coopération du Cameroun avec la communauté internationale dans le domaine est multiforme, elle se caractérise par la ratification de plusieurs conventions :
 - o La déclaration de Yaoundé réaffirmant la nécessité d'une collaboration sous régionale en vue de la convention et de la gestion des écosystèmes forestières du bassins du Congo,
 - o La convention d'Alger de 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.

* * *

CHAPITRE 11 : LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT

Prise de décisions :

L'approche participative faisant intervenir différents Départements ministériels : MINEF, MINAGRI, MINREST, MINPAT, MINDIC, MINAT, MINEFI et MINTOUR a été privilégiée.

Programmes et projets:

- Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE),
- Plan d'Action d'Urgence (PAU) issu de la déclaration de Yaoundé sur la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo,
- Projet de développement des Forêts camerounaises (PDFC),
- Projet forêts et terroirs,
- ECOFAC,
- Programme d'Action Forestier National (PAFN),
- Projet Korup.

Etat de la situation:

Les forêts camerounaises couvrent 60% de la superficie totale du territoire national. Elles connaissent un rythme de disparition du couvert végétal de 200 000 ha/an dont 100 000 ha dans la zone de forêt dense humide. A ce rythme la forêt camerounaise pourrait disparaître dans moins de 100 ans.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Le Cameroun dispose des institutions suivantes :
 - o Université de Dschang (Département de foresterie) pour les cadres supérieurs,
 - o Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) de Mbalmayo pour la formation des cadres moyens.

Information:

- MINEF,
- MINPAT,
- MINAGRI,
- MINEFI (DSTAT).

Recherche et technologies:

- Activités de recherche menées dans le sens du développement des énergies alternatives et technologies d'utilisation pour suppléer au bois-énergie qui est une des principales causes de déforestation au Cameroun,
- Activités de recherche menées dans la production de matériel végétal indispensable à la régénération et au reboisement, notamment la mise sur pied d'une banque de semences.

Financement:

- Gouvernement camerounais (BIP),
- Banque Mondiale,
- Union Européenne,
- DFID,
- Coopération canadienne.

Coopération:

- Nombreuses concertations sous-régionales : CEFDHAC, COMIFAC,
- Adhésion aux conventions internationales bilatérales et multilatérales. Le Cameroun est membre actif de l'OIBT et de l'OAB.

* * *

CHAPITRE 12 : GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

Prise de décisions:

MINEF, MINAGRI, MINPAT, MINMEE, MINAT.

Programmes et projets:

- Programmes de gestion des sols,
- Programmes de lutte contre la désertification incluant :
 - o L'intensification des opérations de reboisement,
 - o Le renforcement du réseau d'aires protégées,
 - o Les opérations de défense et de restauration des sols,
- Projet Waza Logone (conservation des ressources dans la plaine d'inondation du Logone),
- Mission de développement des monts Mandaras,
- Comité provincial de lutte contre la sécheresse (CPLS),
- Programmes de réalisation des forages, puits, barrages etc....

Etat de la situation:

L'expérience camerounaise de lutte contre la désertification date de l'apparition des premières sécheresses sévères entre 1969 et 1974 avec la création du Comité Provincial de lutte contre la sécheresse et la désertification par décret présidentiel n° 75/507 du 04 juillet 1975. Depuis lors, plusieurs réalisations sur les plans institutionnel et juridique, ainsi que la ratification de la convention sur la désertification.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Des séminaires de formation ont été organisés ;
- La célébration de la journée Mondiale de lutte contre la désertification.

Information:

- MINEF,
- MINAGRI,
- CPLS,
- MINPAT.

Recherche et technologies:

Des programmes de recherche en cours dans le domaine de la conservation des sols.

Financement:

- Budget de l'état
- L'UNSO
- L'ODA
- La GTZ

Coopération:

Présence de projets sous-régionaux de réduction des effets pervers de la désertification :

- Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) regroupant le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun, la RCA,
- le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS),
- l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) regroupant le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Burkina Faso, le Tchad, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali.

CHAPITRE 13 : GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

Prise de décisions:

- MINEF,
- MINAGRI,
- MINEFI,
- MINMEE,
- MINAT,
- MINEPIA,
- MINPAT,
- MINREST.

Programmes et projets:

- Projet Mont Cameroun (les deux versants) pour la conservation de la Biodiversité du Mont-Cameroun,
- Projet Kilum et Idjim pour la sauvegarde des écosystèmes des Monts Oku et IDJIM.
- Mission de développement Intégré des monts Mandara.

Etat de la situation:

Le Cameroun est le pays le plus montagneux en Afrique de l'Ouest. Ses formations forestières des zones afro-montagnardes représentent 20 % du territoire. Il n'existe pas encore de planification particulière pour ces écosystèmes. Cependant, avec la mise sur pied du comité d'organisation des activités de l'année internationale de la montagne par décision n° 1871/D/MINEF/SG du 28 mai 2002, une réflexion sur le développement et la mise en œuvre des stratégies de développement durables des montagnes et de la création des politiques et lois favorables aux montagnes est en cours.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Stratégie en cours d'élaboration.

Information:

- MINEF,
- MINTOUR,
- MINREST.

Recherche et technologies:

Rien à signaler.

Financement:

- Gouvernement du Cameroun (budget de l'état),
- Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM),
- ODA,
- GTZ,
- DFID,
- FAO en cours.

Coopération: Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 14 : PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Prise de décisions:

La prise de décision dans le domaine de l'agriculture et du développement rural durable est régie par les Ministères suivants :

- MINAGRI,
- MINEF,
- MINEPIA,
- MINMEE,
- MINESUP,
- MINREST.

L'approche participative et multisectorielle est utilisée.

Programmes et projets:

Dans le souci d'améliorer la production agricole d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir les exportations agricoles, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :

- la formulation d'une nouvelle politique agricole avec les objectifs ci-après :
 - o consolider le secteur agricole comme moteur de développement économique et social du pays,
 - o promouvoir l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des opérateurs économiques,
 - o améliorer la sécurité alimentaire des populations.
- L'exécution en cours d'une dizaine de programmes visant :
 - o Le renforcement des services d'appui à la production,
 - o Le renforcement de l'information sur la commercialisation et les prix,
 - o La promotion de la transformation et de la conservation des aliments.
- L'érection en aires protégées de certaines zones sensibles, (ex : le mont Kilum/Ijim, la Forêt du Mont Koupe, etc....)
- L'étude en vue d'une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers,
- L'étude sur la restauration de la forêt des mangroves dans l'estuaire du Wouri,
- L'organisation en groupes socioprofessionnels de différents intervenants du secteur de la pêche,
- L'adoption du code de conduite FAO, pour une pêche responsable par le Cameroun.

Etat de la situation:

Dans l'exécution de ces activités, plusieurs contraintes ont été inventoriées :

- les retards persistants dans la forme des services publics et dans la promotion du service privé,
- le vieillissement des plantations et des agriculteurs suite à l'exode rurale,
- l'absence d'un schéma de planification et d'aménagement du territoire,
- le manque de synergie d'actions entre les différents secteurs,
- la faiblesse des ressources du BIP,
- la prolifération des ONG avec pour corollaire les conflits et insuffisance des compétences.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Dans l'enseignement supérieur il existe des écoles de formation concernant l'agriculture, l'élevage et la foresterie.
- Dans l'enseignement primaire et secondaire, des efforts sont entrain d'être faits pour introduire des modules y relatifs. Par contre l'environnement occupe de plus en plus une place importante dans le secondaire et le supérieur,
- La sensibilisation des populations pour une agriculture et un Développement Durable est réalisée au moyen :
 - des médias,
 - de l'organisation des journées portes ouvertes,

- de l'organisation des conférences, tables-rondes, séminaires, etc....

Information:

Les informations relatives à ce domaine se retrouvent dans les services de documentations des différents départements ministériels, il existe aussi des projets tels : le CIDE, le Point SYFED,....

Recherche et technologies:

Plusieurs institutions de recherche travaillent pour le développement rural et l'agriculture durable notamment l'IRAD, l'IRZ, l'IMPM, IIA/CIFOR et le Centre universitaire de Dschang.

Financement:

Les financements dans ce domaine nous viennent du BIP et des bailleurs de fonds : la FAO, le PNUE, le PNUD, la Banque Mondiale, la GTZ, la BAD, la BADEA, etc.....

Coopération:

Notre coopération se manifeste par la ratification et la signature des conventions :

- la convention de Bâle (1989),
- la convention des Nations Unies sur la diversité biologique, etc...

* * *

CHAPITRE 15 : PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Prise de décisions:

Le MINEF est chargé de définir, d'exécuter et de contrôler la politique nationale en matière de conservation de la biodiversité ; il assure la coordination institutionnelle dans ce secteur à travers la concertation et la participation des parties prenantes. D'autres structures interviennent, notamment le MINAGRI, MINREST, MINTOUR, MINMEE, MINEPIA.

Programmes et projets:

Programmes :

- le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE,) - Programme Régional de Gestion de l'information environnementale (PRGIE) ;
- le Programme de Gestion et de Conservation de la Biodiversité au Cameroun (PGCBC),
- le Projet Forêts Communautaires (PFC),

Etat de la situation:

Importante biodiversité spécifique (ligneuses, les herbacées, les espèces agricoles) et écosystémique. En ce qui concerne la faune, les mammifères sauvages, les mammifères domestiques, les poissons, les crustacés et les mollusques, les amphibiens, les sphidiens et les reptiles et les micro-organismes et les insectes.

Sur le plan écosystémique, on trouve les écosystèmes marins et côtiers, les écosystèmes de forêts denses tropicales, les écosystèmes de savane tropicale boisée, les écosystèmes semi-arides, les écosystèmes de montagne et les écosystèmes d'eau douce.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Participation aux ateliers régionaux de formation, célébration des journées mondiales en matière de biodiversité, Journée Mondiale de Zones Humides (JMZ), Journée Mondiale de la Biodiversité (JMB), Journée Mondiale de la Désertification (JMD) ;

Information:

Informations disponibles au MINEF (CIDE) ; existence d'un site Web pour le Cameroun ; existence des sites pour certains projets dans le domaine de la biodiversité.

Recherche et technologies:

L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD);

Financement:

- Budget de l'Etat,
- Financement extérieur,
- Pas de financement privé.

Coopération:

- Projets sous-régionaux (PRGIE, CHM),
- Financement,
- Assistance technique.

* * *

CHAPITRES 16 ET 34 : TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, DES BIOTECHNIQUES, CO OPERATION ET CREATION DE CAPACITES

Prise de décisions :

Technologies :

Biotechnologies:

La structure responsable de la prise de décision en matière de biosécurité est le Comité interministériel sur la biosécurité qui comprend : le MINEF, le MINREST, le MINESUP, le MINAGRI, le MINEPIA, le MINMEE, le MINDIC, le MINSANTE, les ONGs et trois universités (les universités de Soa, de Buéa et de Yaoundé I).

Programmes et projets:

Technologies :

Biotechnologies:

Projet de biosécurité axé sur la gestion des risques en matière de la biotechnologie moderne au Cameroun.

Etat de la situation:

Technologies :

Biotechnologies:

- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ratifiés,
- Projet de loi sur la sécurité élaboré.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Technologies :

Biotechnologies:

- Projet de renforcement de capacité pour la mise en oeuvre du Protocole sur la bio sécurité finalisé,
- Séminaire et ateliers de sensibilisations organisés.

Information:

Technologies :

Biotechnologies:

Les informations relatives à la biosécurité peuvent être obtenus auprès du MINEF qui en est point focal.

Recherche et technologies:

Technologies :

Biotechnologies:

A l'institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), il existe un programme de recherche sur la biotechno

Financement:

Technologies :

Biotechnologies:

- PNUE (GEF)
- USAID (USA)
- Suisse,
- Third World Network.

Coopération:

Technologies :

Biotechnologies:

Coopération avec les institutions des Nations Unies et certains pays donateurs.

CHAPITRE 17 : PROTECTION DES OCEANS ET DES TOUTES LES MERS– Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES –ET DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLES ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

Prise de décisions

Plusieurs structures interviennent dans le processus décisionnel en matière de protection des océans, des mers, des écosystèmes marins et côtiers, et de l'utilisation rationnelle de leurs ressources . Ce sont essentiellement le MINEF, le MINREST, le MINEPIA, le MINMEE.

Programmes et projets:

Différents projets ont été mis en œuvre. entre autres :

- le projet MINREST –IRAD,
- le projet ODINAFRICA-II (Océan Data and Information Network for Africa, Second phase),
- le projet WAFF I et II,
- le Projet GEF/ONUDI/NOAA,
- le Programme ICLARM,
- le projet Ecosystèmes Marins au MINEF.

Etat de la situation:

Le Cameroun possède :

- 360 km de côte,
- 14000 km² de plateau continental,
- 39000 km² de plan d'eau continental.

Ils constituent un gîte de biodiversité et renferment de nombreuses ressources exploitables.

Le Cameroun a mené différentes actions dont on peut citer entre autres :

- l'étude sur les pollutions industrielles, effectuées dans le cadre de PNGE, en collaboration avec le PNUD et l'appui technique de l'ONUDI.
- L'étude en vue d'une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers toujours dans le cadre du PNGE avec l'appui du PNUD et de la Coopération Canadienne,
- L'étude sur la restauration de la forêt des mangroves dans l'estuaire du Wouri,
- Le projet WAFF I et II sur la surveillance de la pollution marine et l'érosion côtière dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre,
- Le projet GEF/ONUDI/NOAA sur le contrôle de la pollution marine du Golf de Guinée,
- Le profil de la zone côtière nationale élaboré de même qu'un avant-projet de plan national pour la gestion intégrée de la zone côtière.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Un manuel des méthodes standardisées d'analyse de polluants au niveau régional a été adapté,
- Le renforcement des capacités humaines dans le cadre du programme ICLARM (en 1997) a été effectué,
- L'organisation en groupes socioprofessionnels de différents intervenants du secteur de la pêche responsable par le Cameroun (an 2000) a été faite,
- Des séminaires régionaux, nationaux et locaux ont été organisés à l'effet de promouvoir une pêche responsable.

Information:

Les centres de recherche et d'information entre autres celui du MINREST –IRAD à Limbé, l'ODINAFRICA-II, le NODC, et le CIDE ont des informations relatives à la protection des océans.

Recherche et technologies:

Le MINREST, l'IRAD (Research Station for Fisheries and Oceanography PMB 77 Limbe-Cameroun, l'ODINAFRICA-II) projet (Ocean Data and Information Network for Africa, second phase), la NODC (National Oceanographic Data Centre Cameroon), le CIDE au MINEF sont autant de centres créés en vue de promouvoir la recherche et l'information dans ce domaine.

Financement:

Les financements ici ont différentes origines. On peut entre autres citer le BIP, le PNUD, le GEF, la Coopération Canadienne, la Coopération Française, l'EIC.....

Coopération:

Le Cameroun a signé et ratifié différentes conventions dans le domaine de la préservation et de la gestion du milieu marin. Il s'agit de :

- la Convention de s Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay 1982),
- les Conventions portant création de l'autorité du Bassin du Niger (FARANA 1980) et de la commission du bassin du Lac Tchad (CBLT),
- la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan 1981).

* * *

CHAPITRE 18 : PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D'APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

Prise de decisions:

La mise en application de la réglementation en vigueur au Cameroun se fait de manière concertée et globale par les départements ministériels concernés et certaines organisations privées. Il s'agit :

- du MINMEE,
- du MINTRANS,
- du MINSANTE,
- du MINEPIA,
- du MINEF,
- du MINREST,
- du MINEPIA,
- du MINDIC,
- du MINAGRI,
- de la SNEC (Société Nationale des Eaux du Cameroun),
- de l'AES-SONEL.

Programmes et projets:

- Programme d'hydraulique rurale dans la zone du Ver de Guinée et le projet UNICEF,
- Nombreux ouvrages d'hydraulique villageoise : puits, forages,
- Programme de réhabilitation des AEP/Scanwater,
- Programme CFD de réactivation des points d'eau villageois,
- Programme d'hydraulique villageoise dans la zone de Mora – Tokomberé (zone septentrionale),
- Programme FSAR II,
- Projet d'appui pour la conservation des eaux et des sols (MINMEE).

Etat de la situation:

Jusqu'en 1980, l'absence d'une politique nationale de l'eau a eu pour conséquence l'intervention de plusieurs acteurs dans :

- Les institutions (MINMEE, MINAGRI, MINPAT, MINTRANS, SNEC, SONEL).
- Les ONG et institutions confessionnelles.

Les lois N° 29/12/85 portant sur les déchets toxiques et dangereux dont les dispositions de l'article 4 (1) ont été abrogées : n° 96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement et N° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun constituent le cadre réglementaire dans lequel ce secteur évolue.

Le diagnostic actuel sur l'accès à l'eau potable par adduction fait apparaître que 64 % de ménages, soit moins de 4 millions sur 6 millions de personnes des centres urbains sont atteints. La consommation moyenne par habitant est de 30 à 40 litres par jour, très en deçà des normes de l'OMS qui sont de 80 à 120 litres par habitant par jour. Au niveau des villages, la norme retenue est un point d'eau pour 400 habitant en moyenne.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Il existe déjà au Cameroun une section qui s'occupe de l'hydraulique à l'Ecole Supérieure de Travaux Publics. Cette section ne se faisait qu'à Ouagadougou (Burkina Faso).

Information:

- MINMEE,
- MINREST,
- SNEC,
- MINESUP,

Recherche et technologies: Rien à signaler.

Financement:

- Gouvernement du Cameroun.
- L'Union Européenne,

Coopération:

Intervention de nombreux bailleurs de fonds dans les programmes d'assainissement de la zone septentrionale, de l'Est et du Sud-ouest.

* * *

CHAPITRE 19 : GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

Prise de décisions :

Les questions relatives aux substances toxiques chimiques et autres sont régies par le MINEF, MINSANTE, MINAGRI, MINDIC, MINREST, MINDIC et MINMEE.

Programmes et projets:

Les principaux programmes et projets qu'on rencontre dans ce domaine sont : les Programmes Changements Climatiques, Couche d'Ozone, Sécurité Chimique, Projet de Réorientation de la Stratégie Phytosanitaire.

Etat de la situation:

On note des difficultés tant institutionnelles que stratégiques pour la mise en oeuvre des conventions sur les polluants org

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Insuffisance en ressources humaines d'où la nécessité de renforcer ces capacités,
- Les substances toxiques, les pesticides et leur prévention sont déjà anciens dans notre système éducatif à travers les programmes de protection de végétaux dans l'enseignement supérieur,
- Mais les médias, l'organisation des séminaires, conférences, etc.... sont aussi des moyens utilisés pour l'éducation des populations,

Information:

- Les informations concernant ces domaines peuvent se retrouver dans les services de documentation des différents ministères impliqués.

Recherche et technologies:

- Dans nos universités, notamment à l'Université de Dschang, il existe des programmes de recherche dans le domaine de la protection des végétaux, il en est de même à l'Institut de Recherche Agricole pour Développement (IRAD).

Financement:

- La mise en oeuvre de ces programmes n'est pas encore effective ; toutefois, les fonds de ces projets proviennent des bailleurs de fonds multiformes (bilatéraux et multilatéraux).

Coopération:

La coopération du Cameroun avec la communauté internationale est multiforme et variée. Elle part de la ratification des conventions, de la recherche des financements jusqu'à la conduite des projets sur le terrain en passant par l'assistance technique. On note :

- la convention de Stockholm,
- la convention de Rotterdam.

Nos principaux bailleurs de fonds dans ce domaine sont :

- le PNUE,
- le PNUD,
- l'ONUDI,
- la Banque Mondiale,
- la GTZ, et le FEM.

* * *

CHAPITRES 20 AU 22 : GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES, ET DES DECHETS RADIOACTIFS

Prise de décisions:

Les Ministères qui se concertent pour la prise de décision dans ce domaine sont : le MINMEE, le MINDIC, MINASANT

Programmes et projets:

Plusieurs études et projets ont été initiés, nous citerons :

- La stabilisation des prix des hydrocarbures notamment le gaz en vue de minimiser la dépendance vis-à-vis de l'utilisation de la biomasse,
- La réduction progressive du parc automobile à moteur de seconde main,
- Le plan de réduction de la consommation des « CFC » et de l'élimination à long terme des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO),
- La mise en place des normes ISO 9000, 7000,
- Le programme national de sécurité chimique,
- Le programme national villes – santé,
- La campagne nationale d'hygiène et de salubrité publique.

Etat de la situation:

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, le Cameroun s'est doté d'un Plan National de Gestion de l'environnement qui est le cadre général de la mise en oeuvre de la politique de la stratégie et des actions.

La loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, a été élaborée.

Création d'une commission national consultative pour l'environnement et le développement durable.

Les contraintes les plus fortes sont :

- l'accès difficile aux financements internationaux
- la difficulté de mise en application des textes réglementaires.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Compte tenu du caractère marginal des déchets radioactifs au Cameroun, il n'existe pas de programme spécifique dans notre système éducatif relatif à la gestion des risques, des déchets radioactifs et solides. Toutefois dans le supérieur les étudiants peuvent proposer des thèmes de thèse concernant ce domaine. Les populations sont informées de ces problèmes à travers les médias, journaux, des conférences, séminaires, etc...

Information:

Les informations relatives à ce domaine sont rares, néanmoins, les services de documentation des différents ministères peuvent fournir des bribes d'informations.

Recherche et technologies:

Les recherches et technologies dans ce domaine sont encore embryonnaires faute de moyens, voilà pourquoi le transfert de technologie, reste l'alternative la plus réaliste.

Financement:

Les financements concernant ce domaine viennent des bailleurs de fonds : l'ONUDI, l'OMS, le PNUE, le PNUD, l'UNITAR, la FAO, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, etc.....

Coopération:

La coopération du Cameroun avec la communauté internationale est multiforme et variée. Elle part de la signature et/ou ratification des conventions relatives aux déchets dangereux ; à l'apport en financements. L'illustration de cette coopération se manifeste par :

- L'adoption et la signature de la convention de Bamako en 1991, interdisant l'importation et la circulation des déchets dangereux en Afrique,
- L'adoption en 1989 et la signature en 1993 de la convention de Bâle, relative au contrôle des mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux,
- L'adoption de la convention de Stockholm en mai 2001, etc.....

* * *

CHAPITRES 24 AU 32 : RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES

Prise de décisions:

Femmes:

- MINCOF,
- MINAGRI,
- MINAS.

Enfants et jeunes:

- MINEDUC,
- MINJES,
- MINAS.

Organisations non gouvernementales:

- MINAT,
- MINSANTE,
- MINEF,
- MINAGRI ;

Collectivités locales:

- MINAT,

Travailleurs et Syndicats:

- MINDIC,
- MINTPS,

Commerce et Industrie:

- MINDIC,
- MINPAT,
- MINEFI.

Communauté Scientifique et technique:

- MINESUP,
- MINREST.

Agriculteurs:

- MINAGRI,
- MINEPIA,
- MINMEE;

Programmes et projets:

Femmes:

Code de la famille en cours d'élaboration.

Enfants et jeunes:

Programme Jeunesse et Environnement financé par l'UNESCO et le PNUD en cours.

Organisations non gouvernementales: Rien à signaler.

Collectivités locales:

- Le programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain (PACDDU), pour les communes Urbaine de Bafoussam Bamenda Foumban, Maroua et Ngaoundéré,
- L'Appui au Développement des Collectivités Locales (ADCL) pour les villes de Yaoundé, Douala, Edéa, Limbé, Bertoua et Garoua,
- Le Projet Campo-Ma'an (gestion durable de l'environnement par les populations locales).

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs:

- PNVRA (PA-PNVRA),
- Programmes de réhabilitation des pistes de désenclavement des zones de production,
- Projet pilote palmier à huile, bananier.

Etat de la situation:

Femmes:

- Légère augmentation du pourcentage de femmes dans le Gouvernement, actuellement 8,33 %,
- Une plus grande représentation à l'Assemblée Nationale.
-

Enfants et jeunes:

- La création des centres de réinsertion et d'éducation des enfants abandonnés,
- L'instauration de la gratuite de la scolarité au niveau de l'école primaire,
- La création du Fonds National de l'Emploi pour favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail,
- Le renforcement de la protection de l'enfant à travers la création des centres de santé (PMI),
- Les campagnes de vaccination soutenues.

Organisations non gouvernementales:

- La création effective des réseaux des ONG en fonction des affinités des domaines de compétence,
- Création d'un centre d'information et de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) par la CONGEH (Coalition des ONG Oeuvrant dans le domaine des établissements humains).

Collectivités locales:

Une plus grande autonomie est accordée à des collectivités territoriales par des actions du MINAT en collaboration avec d'autres départements ministériels :

- l'allègement de la tutelle sur les communes,
- la reconnaissance du droit des populations autochtones et la promotion d'une politique visant à stabiliser ces populations dans leurs terroirs,
- la suppression du principe de l'unicité de caisse avec la création progressive des recettes municipales autonomes,
- l'octroi de 10 % de taxes aux populations riveraines des exploitations forestières et 40 % aux communes locales,
- la mise sur pied d'un nouveau plan comptable sectoriel communal,
- le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des communes avec la participation des populations bénéficiaires et de la société civile, la création au sein du MINAT d'une Cellule du Développement et de la Coopération Décentralisée.

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler.

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs:

- Légère augmentation du pourcentage de femmes dans le Gouvernement, actuellement 8,33 %,
- Une plus grande représentation à l'Assemblée Nationale.
- L'élaboration d'un document sur la politique de vulgarisation agricole en 1996,
- L'exécution en cours du PA-PNVRA,
- Le développement et la promotion de nouvelles sociétés, coopératives, des groupements d'intérêt commun,
- La mise en place d'organisations professionnelles à vocation nationale, régionale ou sectorielle,
- La promotion de l'utilisation de matériel végétal amélioré dans la filière huile de palme,
- La définition d'une politique globale de fiscalisation,
- La création d'un « Code des investissements pour les entreprises agricoles »,
- L'extension et la consolidation des systèmes financiers décentralisés (SFD) ou micro-financiers en milieu rural,
- L'amélioration de l'accessibilité des populations rurales en eau potable.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Femmes:

- Bourses de formation accordées par une association des femmes qui encourage l'excellence chez les jeunes filles dans les filières scientifiques,
- Encadrement des associations féminines, éducation, formation et auto-promotion économique des femmes assurés par la Direction de la Promotion Féminine du MINCOF.

Enfants et jeunes:

Plusieurs actions ont été menées dans ce sens :

- La création des centres et écoles de formation professionnels et pré-professionnels,
- L'introduction du volet environnement dans les programmes scolaires et universitaires,
- La mise sur pied du réseau national de jeunes acteurs environnementaux (groupe de jeunes, de clubs environnementaux scolaires et universitaires, associations de jeunes menant des activités autonomes),
- La création d'un réseau de jeunes au sein du PNUE qui tient des fora réguliers,
- La participation du Cameroun à plusieurs fora des jeunes de 1997 à 2001 (cf. p. 41),
- L'organisation du tout premier forum national des jeunes acteurs environnementaux en décembre 1999,

Les campagnes de sensibilisation soutenues contre les MST/SIDA.

Organisations non gouvernementales:

- Formation à l'utilisation des NTIC,
- Activités de sensibilisation et d'information sur les MST/SIDA, la gestion de l'environnement.

Collectivités locales:

- Campagnes d'hygiène et de salubrité publiques.

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler.

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs:

- La réforme de l'enseignement et de la formation agricoles visant davantage :
 - o La professionnalisation,
 - o L'adéquation formation-emploi,
 - o La régionalisation pour tenir compte de la diversité écologique et socio-économique de l'agriculture camerounaise,
 - o La généralisation de la formation continue, concernant l'ensemble des acteurs du développement,
- L'adoption d'une approche intégrée de la vulgarisation qui ne se limite pas à la seule diffusion technique,
- L'utilisation des médias publics et privés comme support de l'information pour la vulgarisation agricole.

Information:

Femmes:

- MINASCOF

Enfants et jeunes:

- MINEDUC,
- MINESUP,
- MINEJES.

Organisations non gouvernementales:

- MINAT,

Collectivités locales:

- MINAT,

Travailleurs et Syndicats:

- MINDIC,
- MINTPS.

Commerce et Industrie:

- MINDIC,
- MINEFI.

Communauté scientifique et technique:

- MINESUP,
- MINREST.

Agriculteurs: Rien à signaler.

Recherche et technologies:

Femmes: Rien à signaler.

Enfants et jeunes: Rien à signaler.

Organisations non gouvernementales: Rien à signaler.

Collectivités locales: Rien à signaler.

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler.

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs: Rien à signaler.

Financement:

Femmes: Rien à signaler.

Enfants et jeunes:

UNICEF

Organisations non gouvernementales: Rien à signaler.

Collectivités locales:

- Budget de l'Etat
- Union Européenne,
- Coopération Française,
- FEICOM.

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler.

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs: Rien à signaler.

Coopération:

Femmes: Rien à signaler.

Enfants et jeunes:

PNUE

GTZ

Organisations non gouvernementales: Rien à signaler.

Collectivités locales:

Jumelages entre les communes nationales et leurs consœurs étrangères

Travailleurs et Syndicats: Rien à signaler.

Commerce et Industrie: Rien à signaler.

Communauté scientifique et technique: Rien à signaler.

Agriculteurs: Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 33 : RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS

Prise de decisions:

- MINEFI,
- MINPAT,
- MINREX,
- MINDIC.

Programmes et projets:

- Programmes d'Ajustement Structurel conclus avec le FMI,
- Initiative PPTE.

Etat de la situation:

- Augmentation des recettes budgétaires passant de 945 milliards de FCFA en 1994/1995 à 1545 milliards en 2001/2002,
- Evolution des dépenses publiques de 892 milliards de F CFA en 1996/1997 à 1476 milliards de F CFA en 2000/2001,
- Stabilisation du ratio recettes budgétaires (PIB) à 23 % à partir de 1999/2000. ce taux de 23 % relativement faible, eu égard aux besoins que l'Etat doit satisfaire, traduit un niveau des recettes budgétaires insuffisant,
- Le financement public reste encore faible,
- Les perspectives de financement extérieur ne sont pas encourageantes,
- Les charges du service de la dette difficiles à surmonter,
- Recherche de solutions alternatives par l'Etat, notamment pour la création du Fonds Forestier, du Fonds de la Faune, du Fonds de l'eau et bientôt du Fonds national de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD).

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Rien à signaler.

Information: Rien à signaler.

Recherche et technologies: Rien à signaler.

Financement:

- ressources publiques intérieures,
- aide publique au développement,
- secteur privé.

Coopération: Rien à signaler.

* * *

CHAPITRE 35 : LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Prise de décisions:

Les Ministères responsables de la prise de décision en matière de science pour un développement durable sont :

- le MINREST,
- le MINESUP,
- le MINDIC,
- le MINMEE,
- le MINEF.

Programmes et projets:

Le Cameroun a élaboré un programme septennal stratégique en matière de science et de technologie. Dans le cadre de ce programme, plusieurs sous-programmes ont été définis, entre autres :

- le sous-programme biodiversité,
- le sous-programme biotechnologie,
- le sous-programme gestion de l'eau,
- le sous-programme énergie solaire et autres sources d'énergies renouvelables.

Etat de la situation:

Le Cameroun dispose d'un institut de recherche agronomique pour le développement IRAD, avec une antenne par zone écologique.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

L'éducation et la formation font partie des missions régaliennes des instituts de recherche et des universités.

Information:

Les structures de démembrement par zone écologique de l'IRAD disposent des informations spécifiques à chaque zone.

Recherche et technologies: Rien à signaler.

Financement:

- Budget de l'Etat,
- Budget de la Coopération.

Coopération:

Le Cameroun coopère avec la communauté scientifique internationale à travers :

- l'assistance technique,
- le financement de certains projets et programmes,
- l'échange d'expériences.

* * *

CHAPITRE 36 : PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

Prise de decisions:

- MINEF,
- MINREST,
- MINEDUC,
- MINESUP,
- MINCOM.

Programmes et projets:

- Programmes d'information et de sensibilisation des industriels, journalistes, ONG et importateurs sur les questions relatives à la protection de la couche d'ozone,
- Formation des services techniques chargés de l'application de la réglementation dans ce domaine,
- Projet de formation des techniciens frigoristes dans l'utilisation du gaz frigorigène de substitution (UFC 134 A).
- Autres programmes d'éducation du public dans le domaine de la santé, l'agriculture (utilisation des produits chimiques) etc.

Etat de la situation:

- La prise de conscience des problèmes de l'environnement reste encore très faible au sein du public. Pour résoudre le problème, le Cameroun a mis sur pied des programmes qui touchent les jeunes (57 % de la population), les femmes (51 % de la population). Le Cameroun entend associer dans le processus, tous les concernés,
- Des fora ont été organisés au niveau régional et national,
- Des manifestations marquant la Journée mondiale de l'environnement sont organisées chaque année avec des conférences/débats, des tables-rondes, expositions, etc.....

Compétences : Plusieurs organisations non gouvernementales oeuvrant dans ce domaine appuient le MINEF. Des clubs environnementaux existent et la Cellule de développement durable au sein du Secrétariat permanent à l'environnement est chargée entre autres de l'éducation et de la sensibilisation du public.

- Réformes institutionnelles à travers la nouvelle législation en matière de gestion environnementale,
- Information scientifique et technologique disséminée dans diverses structures de recherche et départements ministériels qui disposent d'un service d'information scientifique,
- Dans le cadre du programme national de bonne gouvernance (PNG) l'élément clé est l'implication des acteurs de développement dans les objectifs de développement durable ainsi que la médiatisation et la communication. Il s'agit de la mobilisation, la sensibilisation et la moralisation du peuple camerounais en vue d'associer le plus grand nombre de citoyens dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre des programmes et projets,

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Amélioration de la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources,
- Séminaires de formation et d'information.
- Conférence / débat et tables rondes régulièrement organisées

Information:

- MINEF,
- IRAD,
- MINDIC,
- MINAGRI,

- MINPAT.

-

Recherche et technologies: Rien à signaler.

Financement:

- Gouvernement du Cameroun,
- ONUDI.

Coopération:

Coopération avec les organisations bilatérales et multilatérales renforcée.

* * *

CHAPITRE 37 : MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUE NATIONALE CONNEXES

Prise de decisions:

La prise de décision dans le domaine échoit aux ministères suivants : le MINREX, le MINPAT et le MINEFI. La coordination étant assurée par le MINPAT. La délégation de la décision se fait au niveau régional par les délégués provinciaux, les collectivités locales, les ONG, les populations.

Programmes et projets:

Les principaux programmes et projets sont :

- Le programme d'appui à la formulation d'une politique NTIC (Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication) pour le développement du plan d'action sectoriel,
- Le projet de renforcement du cadre de coopération et des capacités de gestion du développement,
- Le programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNAVRA),
- Le projet pilote micro-schéma d'assistance aux organisations d'appui et aux communautés à la base (appui aux micro-activités urbaines et rurales, y compris le VIH/SIDA, renforcement des capacités de gestion locales écologiquement durables du développement),
- Le programme d'appui à l'opérationnalisation du PNGE.

Etat de la situation:

Dans le cadre de l'exécution de l'Agenda 21, le renforcement de capacités s'observe beaucoup plus dans les programmes de :

- Amélioration du cadre macro-économique,
- Définition d'un programme national de bonne gouvernance,
- Politique extérieure et gestion de la dette,
- Gestion de l'initiative PPTE.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Les ressources humaines dans ce domaine sont insuffisantes, d'où nécessité de renforcer les capacités tant quantitativement que qualitativement,
- Le renforcement des capacités se fait à travers les médias, les conférences, les séminaires, les formations de courte et de moyenne durée .

Information:

Les informations relatives à ce domaine peuvent se retrouver dans les départements ministériels concernés, au niveau des services de documentations.

Recherche et technologies:

- Les priorités actuelles du Cameroun en matière de développement, transfert des technologies et du savoir faire technique restent les technologies et les NTIC;
- Les principaux défis dans le cadre de la promotion en matière du développement sont :
 - o Le renforcement des capacités du secteur privé, de la communauté scientifique et des ONG,
 - o L'information et la formation des partenaires locaux sur les nouvelles opportunités de développement,
- Il existe des programmes d'enseignement prévus pour former des spécialistes :
 - o Formation des professionnels dans les relations internationales : l'IRIC,
 - o Formation en gestion des politiques économiques : au sein de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Yaoundé II,
 - o Programme d'appui à la réforme de l'enseignement et de la formation agricole et rurale (1997-1998) de la FAO,
 - o Programmes d'assistance en enseignement technique du Canada,

- L'IPD de Douala (Institut régional de formation et d'appui pour la promotion d'un développement durable en Afrique).

Financement:

Les financements concernant ce domaine proviennent :

- des sources bilatérales et multilatérales,
- des bailleurs de fonds,
- du BIP,
- des ONG internationales.

Coopération: Rien à signaler.

* * *

CHAPITRES 38 ET 39 : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES

INTERNATIONAUX

Prise de décisions:

Les organes impliqués dans les instruments et mécanismes juridiques internationaux sont nombreux. Il s'agit de l'Assemblée Nationale, de la Présidence de la République, du Ministère de la Justice, du MINREX, du MINEF, du MINSANTE et du MINPAT. La société civile et les ONG sont aussi associées.

Programmes et projets:

Ces instruments et mécanismes juridiques conditionnent le développement durable dans les programmes telles que :

- la lutte contre la pauvreté,
- la lutte pour une meilleure santé,
- la lutte pour l'égalité des chances,
- la lutte contre les discriminations raciales,
- la lutte pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources.

Etat de la situation:

Le Cameroun a adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux. On peut à cet effet citer des conventions ratifiées par le Cameroun. Il s'agit de :

- La déclaration universelles des droits de l'homme,
- Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels,
- La charte africaine des droits de l'Homme et des peuples,
- La convention relative aux droits de l'enfant,
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,
- La convention de Londres en 1972 sur la prévention de la pollution de la mer par l'immersion des déchets,
- La convention de Londres 1973 sur la prévention de la pollution par les navires (MAZRPOL),
- La convention de Montego Bay en 1982 sur le droit de la mer,
- La convention de 1988 sur la création d'un fonds international de compensation en cas de pollution par le pétrole,
- La convention de Bâle en 1989 sur les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux,
- Le protocole de Madrid en 1991 sur l'antarctique relative à la protection de l'environnement,
- La convention des Nations Unies sur la diversité biologique,
- La convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,
- La convention de Vienne de 1985 sur la protection de la couche d'ozone et son protocole de Montréal,
- La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,
- Le protocole de Cartagena sur la Biosécurité,
- Le protocole de Kyoto,
- La convention de Stockholm.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Le renforcement des capacités permettant le bon fonctionnement des instruments et mécanismes juridiques internationaux s'est traduit par :

- L'indépendance du pouvoir juridique par rapport au pouvoir exécutif et législatif,
- La libéralisation du paysage politique économique et social,
- La participation de la justice à la conservation et la gestion des ressources,
- La sensibilisation des médias du public, des acteurs économiques.

Information:

Le MINREX, les Points focaux, les représentations des organisations internationales, les agences des Nations Unies sont autant de centres permettant d'obtenir les informations relatives aux instruments et mécanismes juridiques internationaux.

Recherche et technologies:

La société civile, les professionnels des relations internationales, les juristes sont en perpétuelles recherches sur les instruments et mécanismes juridiques internationaux.

Financement:

Les financements sont du BIP, des organes du système des Nations Unies, des ONG de la Coopération.

Coopération:

Le Cameroun dans le cadre des instruments et mécanismes juridiques internationaux a ratifié de nombreuses conventions. Sa coopération avec les pays et organisations se repose sur :

- L'indépendance nationale,
- La solidarité entre peuples,
- La coopération avec tous les états.

Trois stratégies sous-tendent cette politique, à savoir :

- L'intégration dans le concert des Nations,
- L'appartenance à des groupes régionaux et sous-régionaux,
- La participation à tous les grands fora internationaux où s'élaborent les grandes décisions de la vie internationale.

* * *

CHAPITRE 40 : L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS

Prise de décisions:

- MINEF,
- MINAGRI,
- MINEPIA,
- MINREST,
- MINCOM,
- MINPAT,
- MINEFI,
- MINTRANS,
- MINDIC,
- MINEF.

Programmes et projets:

- Mise en place d'un système d'information adapté aux besoins des utilisateurs et des décideurs,
- Valorisation du système d'information mis en place,
- Programme de perfectionnement et de recyclage dans certaines écoles de formation (Ecole de Faune de Garoua, Centre de Formation Zootechnique de Maroua).

Etat de la situation:

L'information est reconnue comme étant un élément important par la majorité de la population camerounaise. Cependant, les difficultés d'accès à l'information, l'absence ou l'insuffisance de celle-ci, la mauvaise gestion des données, le manque de données spécifiques, sont quelques problèmes qui sont rencontrés.

Le manque de coordination de l'information environnementale a cependant fait l'objet d'une nouvelle législation et restructuration au MINEF. Ainsi, la loi garantit le droit pour tous à l'information.

Au niveau régional, le Cameroun fait partie prenante du projet programme régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE).

Au niveau national

- Des documents d'évaluation ont été mis en place dans le cadre de l'évaluation et de l'impact des stratégies y relatives.
- La mise sur pied d'une centre d'information et de documentation sur l'environnement (CIDE)

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Acquisition des compétences nationales et des moyens de divers ordres : expertise nationale en matière d'environnement,
- Adaptation des résultats de la recherche aux besoins de la protection de l'environnement et à la valorisation des ressources naturelles,
- Disponibilité de l'information à tous les niveaux, informations et données suffisamment exploitées.

Recherche et technologies: Rien à signaler.

Financement:

- Gouvernement du Cameroun (BIP)
- Banque Mondiale,
- GEF.

Coopération:

Coopération avec les pays de la sous-région (Bassin du Congo) en Afrique Centrale.

* * *

CHAPITRE : INDUSTRIE

Prise de décisions

Plusieurs structures impliquées :

- MINEF,
- MINMEE,
- MINDIC,
- MINPAT,
- MINEFI,
- MINEF,
- MINREST.

Programmes et projets:

- Nombreuses études portant sur les impacts des changements climatiques dans les secteurs prioritaires,
- Inventaire des gaz à effet de serre ; Projet couche d'ozone,
- L'étude TIGER,,
- Programme national de vigilance éclairée « Responsible Care » dans les industries.

Etat de la situation:

Le secteur industriel est subdivisé en secteur moderne (structuré) et secteur informel dont l'organisation échappe aux règles traditionnelles de comptabilité nationale.

Avant les années 1970 la politique industrielle nationale était basée sur la valorisation des ressources naturelles. De 1971 à 1982 les investissements industriels ont enregistré une grande progression ; régression à partir de 1984 en raison de la crise économique et reprise vers les années 1998.

Le pays dispose d'un potentiel hydroélectrique assez important. Il existe des possibilités de production d'énergie (biomasse), des réserves en gaz naturel, de modestes réserves en hydrocarbure, des ressources minérales diversifiées. On rencontre des agro-industries, des industries chimiques, des industries métallurgiques, des industries diverses et dans le secteur informel plus de 150 000 entreprises diverses.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Filières de formations disponibles dans certaines universités (Ngaoundéré, Dschang),
- Centre d'Etudes de l'Environnement et du Développement au Cameroun (CEDC) de Maroua (CDEC) déploie ses activités selon les axes : éducation, formation, recherche et appui au développement,
- Séminaires de formation et d'information regroupant industriels et autres groupes impliqués dans le secteur,
- Séminaire national sur l'industrialisation et la pollution industrielle organisé avec l'appui de l'ONUDI, regroupant industriels, syndicats, ONG, chercheurs, institutions et agences gouvernementales.

Information:

- MINEF,
- MINDIC,
- MINMEE,
- Le point SYFED,
- L'AUPELF.UREF,
- Le système PINAF de l'UNESCO,
- Le réseau RIO de l'ORSTOM.
- MINEFI

Recherche et technologies:

- Projets de reconversion technologique dans les sociétés nationales en vue de l'élimination des CFC 11 et CFC 12 dans la fabrication des réfrigérateurs et congélateurs au Cameroun,

- Projet de reconversion technologique à la société UCF en vue d'éliminer les CFC 11,
- Des programmes de recherche spécifiques en matière de polluants chimiques existent dans certaines institutions universitaires nationales d'enseignement des sciences (Ecole Nationale Polytechnique, etc....).

Financement:

- Fonds Multilatéral,
- ONUDI,
- Gouvernement du Cameroun.

Coopération:

Le Cameroun participe aux réunions du Comité intergouvernemental sur la sécurité chimique (CIN)

* * *

CHAPITRE: TOURISME DURABLE

Prise de décisions

- MINTOUR,
- MINEF,
- MINTRANS,
- MINTP,
- MINMEE.

Programmes et projets:

- Projet de développement de l'écotourisme au Cameroun.

Etat de la situation:

- Stratégie nationale en cours d'élaboration,
- Enormes potentialités inexploitées,
- Développement des infrastructures insuffisante.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

- Développement du cadre institutionnel en cours,
- Stage de formation.

Information:

- Mauvaise organisation du réseau d'information.

Recherche et technologies:

- Structuration en cours.

Financement:

- Budget de l'Etat,
- GTZ,
- Secteur privé.

Coopération:

- Participation aux réunions internationales sur le tourisme durable,
- Adhésion aux différents accords et traités sur le tourisme durable.

* * *